



(tannerie) et a laissé, aujourd'hui, la rue des Coquères : francisation ou faute d'orthographe ?

La ville basse se dota également à cette époque, d'une halle pour la vente du poisson et d'une boucherie qui lui était contiguë, à la hauteur de l'actuelle place de Guin. La halle de la Poissonnerie, remaniée en 1686, est toujours visible ; elle a été décorée, dans les années 1970, d'une mosaïque représentant (on ne sait pourquoi) des lavandières, par l'atelier Vaglini.

Malgré l'extension de la ville, la vie quotidienne des Aubagnais était très difficile, les récoltes peu abondantes et la situation politique instable. A la mort d'Alix des Baux en 1426, la seigneurie fut annexée au Comté de Provence. Mais l'état des finances du Comté était tel que le Roi René vendit la baronnie en 1437 à son fidèle ami Charles de Castellon. Ce dernier fut l'unique seigneur à fixer sa résidence au château d'Aubagne et l'histoire a retenu la bienfaisance dont il a fait état envers la cité : il finança et surveilla, à la demande de la Commune, l'assainissement du quartier des Paluds. Les travaux d'assèchement de cette zone marécageuse, entrepris à partir de 1454, durèrent cinq années.



**Le quartier des Paluds et ses canaux d'assèchement, cadastre Napoléonien.**

(Archives départementales – photo AVA).

De nombreux petits canaux, "les filholo" (origine provençale du nom du quartier des Fyols malgré le déplacement géographique du toponyme), furent creusés pour drainer les eaux vers un autre plus large, la "Maïre", qui va se jeter dans l'Huveaune à la hauteur du pont de Lamagnon. Deux membres du conseil communal, "les obriers de la Palun", furent alors chargés de veiller à l'application des règlements de police et au curage annuel des canaux. Jean-Louis Barthélemy y voit là l'origine du "Syndicat des Paluds". En 1472, les premières terres drainées furent données en fermage et une dizaine d'années plus tard on constata les premières mentions, dans les textes, de l'existence d'un vignoble en ces lieux. D'autres travaux d'assèchement furent entrepris quelques années après, aux paluds de Gémenos et à ceux de Cuges. Parallèlement à la constitution du syndicat des Paluds, s'organise, de l'autre côté du territoire, à Camp-Major, une association identique destinée à réglementer l'arrosage des terres. Malgré les oppositions des Marseillais, craignant le manque d'eau pour le fonctionnement de leurs

moulins, une prise d'eau et un béal furent aménagés à partir de l'Huveaune, au quartier de Pierrefeu, en 1473.

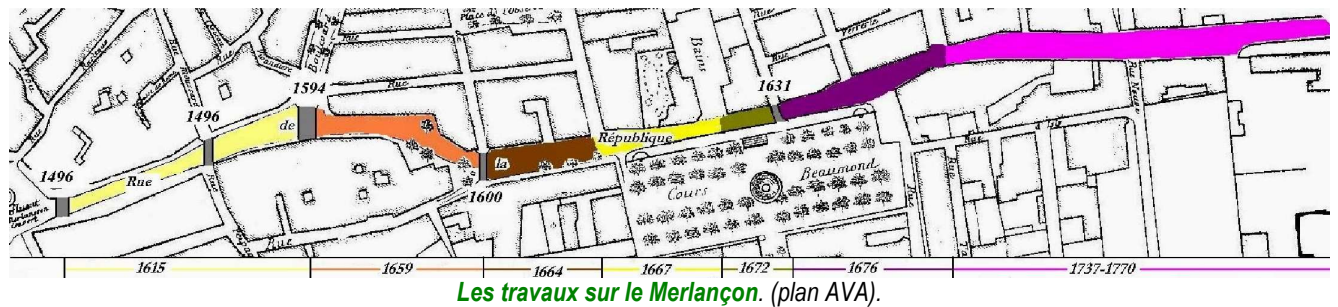
En même temps, le conseil communal réglementa les abords du fleuve. Le lavage dans l'Huveaune fut ainsi autorisé en aval du Pont de Reine et du Pont neuf afin de préserver de toute pollution le vivier du seigneur et deux abreuvoirs, situés en amont du Pont de Reine. Il donna interdiction d'encombrer le lit de l'Huveaune de terre, d'y jeter des bêtes mortes (celles-ci devant être portées selon la délibération "*loin de la ville à plus de trois portées d'arbalètes*").

Une espérance de vie meilleure, dans une région où les conflits s'étaient quelque peu apaisés, conduisit de nombreux habitants des Alpes et d'Italie vers Aubagne et sa contrée. Les Gavots et les Piémontais participèrent au défrichement des terres, à l'agriculture, au développement de l'industrie, en particulier à celle issue de l'exploitation de l'argile. Les premières mentions de l'existence de tuileries, au quartier des Lignières et à celui de Saint-Pierre-lès-Aubagne, datent du milieu du XV<sup>e</sup> siècle et sont liées à la construction de la ville basse.

En 1461, le Roi René revint sur la vente de la baronnie qu'il avait consentie à Charles de Castillon. Celui-ci venant de mourir, le Roi la donna à viager à son épouse la Reine Jeanne de Laval mais la reprit en 1473, afin d'en disposer pour l'échanger avec Jean Alardeau, évêque de Marseille, contre les châteaux d'Alleins, Valbonette et Saint-Cannat. La baronnie d'Aubagne, composée de Roquefort et Jullans, Cassis, Saint-Marcel, Le Castellet, Cuges, devint en 1474, la "propriété" de l'évêché de Marseille tout en restant sous la suzeraineté du Chapitre. La position inférieure de celui-ci par rapport à l'évêque, chef de l'Eglise de Marseille, n'alla pas sans quelques animosités et procès pour la reconnaissance par la prévôté de ses droits sur ces terres.

L'évêque Alardeau favorisa les nombreuses initiatives de la population aubagnaise. En 1475, il autorisa l'utilisation des eaux du béal pour l'établissement d'un martinet à travailler le fer et le cuivre, situé en aval du moulin seigneurial. Il renouvela cette autorisation dix ans plus tard pour un paroir à drap qui s'installa à côté du martinet. Il donna également à ferme des terres incultes à charge pour les gens de les défricher et les cultiver, ceci afin d'augmenter les revenus de ses domaines. Il accorda, pour favoriser l'accroissement de la population, des terres et des parcelles aux nouveaux venus sous un cens insignifiant avec obligation de bâtir en un temps déterminé. A la même époque, le premier cadastre qui nous soit parvenu, fut établi. Selon une délibération municipale, il existait avant celui là deux autres cadastres servant de base à la répartition des impôts entre les possédants biens : le *librum libre antique* et le *librum libre nove*. Si en 1437, Aubagne était imposée à quatorze feux, en 1476, Jean-Louis Barthélemy recensa cent quatre-vingt dix propriétaires. Ce cadastre est le premier qui donne une image de l'organisation du territoire. L'historien d'Aubagne compta ainsi deux cent soixante maisons grandes et petites dont cent cinquante huit seulement étaient situées à l'intérieur des remparts, les autres étant disséminées dans les faubourgs, dont vingt et une dans la rue Cuelongue. L'inventaire faisait état, sans les positionner, (en plus des terres cultivées, dont trente-six étaient complantées en oliviers, des maisons bâties et des places à bâtir), d'hôtelleries, d'une ruche à miel, de deux moulins à huiles et à tan, et de caucnières. Il est néanmoins aisé de situer ces lieux de productions dans les faubourgs du Mouton et de Cuelongue. Ce dernier fit l'objet, à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, de quelques aménagements en même temps que le Merlançon, le long duquel il s'étendait.





Les travaux sur le Merlançon. (plan AVA).

Servant de liaison entre la ville médiévale et son faubourg, la Commune y fit établir deux ponts à la fin du siècle, l'un au niveau du confluent avec l'Huveaune et l'autre au niveau des rues Moussard/Peypagan. Pour limiter les débordements, elle encaissa le Merlançon entre deux murailles. Jean-Louis Barthélemy imaginait le quartier au XV<sup>e</sup> siècle, en donnant cette description: les rives du torrent "*étaient bordées de vergers, de petites maisons et de fosses à fumier creusées au milieu des saules et des peupliers qui y croissaient naturellement et son lit ne contenait qu'un mince filet d'eau découlant de l'unique fontaine de la ville. (...) Ce torrent, où les troupeaux allaient paître, servait de dépôt d'immondices de toute nature et de chemin de communication entre la ville basse et le faubourg de Cuelongue*". Dans cette description, Jean-Louis Barthélemy donne involontairement l'étymologie du Merlançon que l'on trouve écrit dans les textes également Merdançon : le ruisseau dépotoir. Il fut le premier dans la cité à faire l'objet de grands travaux d'aménagements répondant déjà à certaines notions de confort et d'hygiène en direction de la population. Ceux-ci ont perduré cinq siècles mais les hommes n'ont jamais réussi à maîtriser ce ruisseau qui s'est révélé et peut encore aujourd'hui se révéler dangereux en provoquant de soudaines inondations.

Cette fin de siècle fut déterminante pour l'avenir de la Provence et donc pour celui d'Aubagne. Le Comté fut légué par Charles III du Maine à la couronne de France en 1481 sous la condition de respecter ses libertés, franchises et privilèges. La réorganisation administrative et la francisation de la région commencèrent. Aubagne se dota de la première école communale de garçons ; les filles attendront pour cela le XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Sandra Rouqueirol**  
Archiviste communale